



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

INSERXO Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
INSERXO Association
6 rue de la Redoute - 78280 GUYANCOURT

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

INSERXO Association

6 rue de la Redoute - 78280 GUYANCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association INSERXO Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSERXO Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 juin 2026

KPMG SA



Yves Delmas

Associé

A.N.G.

INSERXO

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2025



Sommaire

Bilan association ANC2022-06	2
ACTIF	2
<i>ACTIF IMMOBILISÉ</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2</i>
ACTIF CIRCULANT	2
PASSIF	3
<i>FONDS PROPRES</i>	<i>3</i>
<i>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</i>	<i>3</i>
<i>PROVISIONS</i>	<i>3</i>
<i>DETTES</i>	<i>3</i>
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>	<i>3</i>
<i>ENGAGEMENTS DONNÉS</i>	<i>4</i>
Compte de résultat association ANC2022-06	5
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>5</i>
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	<i>5</i>
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>	<i>5</i>
<i>CHARGES FINANCIÈRES</i>	<i>5</i>
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	<i>6</i>
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>6</i>
<i>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</i>	<i>6</i>
<i>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</i>	<i>6</i>
Annexes Légales	7
SOMMAIRE	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>9</i>
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</i>	<i>9</i>
<i>CRÉANCES ET DETTES</i>	<i>9</i>
<i>CHANGEMENTS DE MÉTHODE</i>	<i>9</i>
<i>COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT</i>	<i>11</i>

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 558		1 558	1 558	
TOTAL (II)	1 558		1 558	1 558	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 549		34 549	41 382	- 6 833
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	229 673		229 673	187 759	41 914
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	356 892		356 892	509 832	- 152 940
TOTAL (III)	621 115		621 115	738 973	- 117 858
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	622 672		622 672	740 530	- 117 858

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	15 000	15 000	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	267 119	237 865	29 254
Excédent ou déficit de l'exercice	3 743	29 254	- 25 511
Situation nette (sous total)	285 862	282 119	3 743
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	285 862	282 119	3 743
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 408	106 819	- 39 411
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	200 926	256 862	- 55 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	68 476	94 730	- 26 254
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	336 810	458 411	- 121 601
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	622 672	740 530	- 117 858
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	1 184 038	1 134 681	49 357	4,35
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	868 757	812 273	56 484	6,95
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		18 778	- 18 778	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5		5	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	2 052 800	1 965 732	87 068	4,43
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	447 336	438 449	8 887	2,03
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	1 336 330	1 237 732	98 598	7,97
Cotisations sociales	264 131	250 545	13 586	5,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	12	0	12	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 047 810	1 926 727	121 083	6,28
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	4 991	39 005	- 34 014	-87,20
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	4 991	39 005	- 34 014	-87,20
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 248	9 751	- 8 503	-87,20
Total des produits (I + III + IV)	2 052 800	1 965 732	87 068	4,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 049 058	1 936 478	112 580	5,81
EXCEDENT OU DEFICIT	3 743	29 254	- 25 511	-87,21
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 622 672,23 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 3 742,75 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Variation des fonds associatifs
- Ventilation des produits d'exploitation

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> Continuité d'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et n°2023-03 modifiant les règlements n°2014-03 et n°2018-06. Ce changement de plan comptable concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Ces textes, applicables obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable, présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité. Ces règlements entraînent notamment la suppression de la technique des transferts de charges et un changement de définition du résultat exceptionnel.

L'entité a analysé les conséquences de l'application de ces règlements sur ses méthodes comptables. Cette analyse montre que, compte tenu de la nature et du volume des opérations de l'association, l'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat net, les fonds propres et les principaux agrégats financiers de l'exercice 2025.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Pour réaliser ses activités, INSERXO bénéficie du support de SODEXO via notamment les mises à disposition de personnel qui lui sont facturées par SFRS.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Création et objet social

L'association Loi de 1901 INSERXO a été fondée en avril 2012. L'exercice 2025 est le treizième exercice calendaire complet de l'association.

L'association Loi de 1901 INSERXO a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des sortants de prison, des personnes sous effet de main de justice en milieu ouvert, ainsi que des bénéficiaires de droit commun en prenant en charge les personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre de structures locales d'insertion par l'activité économique.

A ce jour, au travers principalement d'un contrat de prestations signée avec la société C'MIDY en 2018 pour une durée de sept ans, elle accompagne la mise en oeuvre des dispositifs d'insertion prévus dans le contrat de délégation de service public signé entre la société C'MIDY et le Conseil Départemental des Yvelines en mettant à disposition de la société C'MIDY des personnes éloignées de l'emploi [via des contrats emploi d'avenir (EAV) ou contrats d'insertion (CDDI)] pour des activités de restauration et de nettoyage sur 6 collèges des Yvelines.

De nouveaux contrats ont été signés avec les sociétés SFRS (en 2021), LE NOTRE et SODEXO ENTREPRISES.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

NEANT

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**Etat des immobilisations**

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	1 558,00			1 558,00	
TOTAL	1 558,00			1 558,00	

Variation des fonds associatifs

	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Apport	15 000,00			15 000,00
Réserves				
Report à nouveau	237 865,25	29 254,12		267 119,37
Résultat	29 254,12	3 742,75	29 254,12	3 742,15
TOTAL	282 119,37	32 996,87	29 254,12	285 862,12

Ventilation des produits d'exploitation

Produit d'exploitation	Montant
Prestations de services	1 183 468,40
Produits des activités annexes	570,00
Subvention d'exploitation	868 757,25
Cotisations	0,00
Autres produits	4,61
TOTAL	2 052 800,26

Les produits d'exploitation connaissent deux sources essentielles : les prestations de services, qui sont des prestations de placement de personnels et le versement de subventions.

Subventions :

- Subvention Activity : une convention a été signée entre Activity et INSERXO 78 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le montant total de la subvention a été porté à 238 850 €. Un produit constaté à recevoir relatif à la part non reçue est comptabilisé en fin d'exercice.

- Subvention DDETS : un agrément a été signé entre l'état (DDETS) et INSERXO 78, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	34 549,21	34 549,21	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 813,69	5 813,69	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	35 001,00	35 001,00	
- T.V.A	72 944,52	72 944,52	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	113 538,64	113 538,64	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	261 847,06	261 847,06	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 076,41	51 076,41		
Personnel et comptes rattachés	65 188,16	65 188,16		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 020,49	103 020,49		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	23 568,20	23 568,20		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	9 148,82	9 148,82		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	252 002,08	252 002,08		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	33 325,21 5 454,64
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	38 779,85

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	16 332,00 85 750,83
TOTAL	102 082,83

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	9 363,00
TOTAL	9 363,00

Commentaires :

